



CONSEIL COMMUNAL
1176 SAINT-LIVRES

St-Livres, le 11 juillet 2022 *SH*

**Procès-Verbal du
Conseil Communal
Du 23 juin 2022 à 20h00
À la salle du Conseil**

Présidence : Monsieur Cédric FRUTIG

29 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués

1 membre démissionnaire : Christian COTTET

1 membre assermenté : Philippe SAAVEDRA

6 membres excusés : Daniel CORNU, Jimmy NUSSBAUM, Sacha PASQUIER, Bastien PELLET, François PELLET, Sébastien PELLET,

24 membres sont présents

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président souhaite la bienvenue à chacun et ouvre la séance à 20h00.

En préambule, il donne lecture de l'ordre du jour qui ne subit aucune modification.

Ordre du jour

1. Lecture de la lettre de démission d'un membre du Conseil
2. Assermentation d'un membre du Conseil
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2022
4. Préavis N° 10/2021 : Remplacement de la chaudière de l'église, rapport de la commission de gestion
5. Préavis N° 02/2022 : Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes communaux 2021, rapport de la commission de gestion
6. Election du bureau du Conseil :
 - *un Président*
 - *un 1^{er} Vice-Président*
 - *un 2^{ème} Vice-Président*
 - *deux scrutateurs*
 - *deux scrutateurs suppléants*
7. Nomination des commissions permanentes :
 - *Commission de gestion*
 - *Commission de recours en matière de sentences municipales*
8. Communications de la Municipalité
9. Communications du bureau
10. Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté tel que présenté à l'unanimité moins une abstention.

En préambule, M. Le Président prie l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence suite au décès de M. Gérald GIROUD.

1. Lecture de la lettre de démission d'un membre du Conseil

M. Christian COTTET ayant déménagé dans une autre commune, il a fait part de sa démission auprès du Conseil. **M. Le Président** donne lecture de la lettre reçue.

2. Assermentation d'un membre du Conseil

M. Philippe SAAVEDRA, élu suppléant lors des élections du 7 mars 2021, a été convoqué pour la présente séance. **M. Le Président**, invite l'assemblée à se lever et procède à son assermentation. Le nouveau membre du conseil est applaudi, bienvenue à lui.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2022

Le procès-verbal a été envoyé aux conseillers par mail en date du 15.06.2022. **M. Le Président** met le procès-verbal en discussion. Aucune modification n'est souhaitée.

A l'unanimité moins trois abstentions, les conseillers acceptent le procès-verbal de la séance du 15.12.2021.

4. Préavis N° 10/2021 : Remplacement de la chaudière de l'église, rapport de la commission de gestion

M. Esteban URIARTE, rapporteur, donne lecture du rapport établi par la commission de gestion après analyse du préavis N° 10/2021 (*rapport envoyé en annexe à la convocation de la présente séance*). En conclusion, elle invite les membres à accepter le préavis Municipal tel que présenté.

M. Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **M. Le Président** procède au vote.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins une abstention le préavis N°10/2021, soit :

- *d'autoriser les travaux précités ;*
- *d'accorder un crédit de Frs 45'000. – (quarante-cinq mille francs) pour réaliser ces travaux ;*
- *d'autoriser à prélever cette somme sur la trésorerie courante ;*
- *d'amortir ce montant dans les meilleurs délais.*

5. Préavis N° 02/2022 : Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes communaux 2021, rapport de la commission de gestion

M. Esteban URIARTE, rapporteur, donne lecture du rapport établi par la commission de gestion après analyse du préavis N° 02/2022 (*rapport envoyé en annexe à la convocation de la présente séance*). En conclusion, elle invite les membres à accepter le préavis Municipal tel que présenté.

M. Le Président ouvre la discussion.

- **M. Didier MATH**, demande des précisions sur le compte n° 810.352, la Commune est-elle responsable d'un montant non payé par un citoyen ?

M. Pierre-André PELLET, Syndic, répond qu'il s'agit d'eau. La SEFA avait réglé ce montant à la Commune mais étant donné qu'elle n'a pas été payée à son tour, cette somme a dû lui être remboursée. Il appartient à la Commune de continuer les poursuites. Le montant total de Frs 10'412. – totalise plusieurs années. **M. Le Syndic**, explique que la SEFA a été priée d'informer plus rapidement un cas identique à l'avenir afin d'éviter une situation similaire impliquant un montant aussi important.

- **M. Frédéric PELLET**, souhaiterait avoir des précisions sur le compte n°150.351 *Fondation pour l'enseignement de la musique, Frs 6'488.50.*

M. Pierre-André PELLET, Syndic, explique qu'il y a de nombreuses années, une loi avait été votée afin que toutes les communes et pas uniquement celles qui détiennent une école de musique, participent à l'enseignement musical. Au début, cela représentait environ Frs 4. – par habitant. Désormais, c'est Frs 9.50 par habitant. Le montant est versé à la Fondation pour l'Enseignement de la Musique, qui le redistribue aux différentes écoles de musique.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Président** procède au vote.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins une abstention le préavis N°02/2022, soit :

- *D'adopter les comptes 2021 tels que présentés ;*
- *D'en donner décharge à la Municipalité, à la Commission de gestion ainsi qu'au Boursier.*

6. Election du bureau du Conseil

Sont élus, le Président, le 1^{er} Vice-Président, le 2^{ème} Vice-Président, les scrutateurs et scrutateurs suppléants. Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à pourvoir, conformément à l'article 12 §2 du règlement, ils sont élus tacitement. Le bureau est donc formé comme suit :

Président	Cédric FRUTIG	2021
1 ^{er} Vice-Président	Didier MATH	2021
2 ^{ème} Vice-Président	Sébastien DEGLISE	2021
Scrutateur	Romain BOURGEOIS	2021
Scrutateur	Pierre-Alain PACHE	2021
Scrutateur suppléant	Frédéric PELLET	2021
Scrutateur suppléant	Raoul PELLATON	2022
Huissier	Laurent FRUTIG	2021
Secrétaire	Sabine HÉDIGUER	2021

7. Nomination des commissions permanentes :

- Commission de gestion

Sont élus tacitement :

Rapporteur	Stéphane PELLET	2021
Membre	Jean-François TRIPOD	2021
Membre	Laure LEOPIZZI ROMANO	2021
Membre	Denis PELLET	2021
Membre	Céline BORLOZ	2021
Suppléant	Lionel PELLET	2022
Suppléant	Vincent SPYCHER	2022

- Commission de recours en matière de sentences municipales

Sont élus tacitement :

Membre	Alain ZBINDEN	2021
Membre	André EICHER	2021
Membre	Florian ROY	2021
Suppléante	Béatrice FLEURY	2021
Suppléant	Philippe SAAVEDRA	2022

8. Communications de la Municipalité

- **M. Pierre-André PELLET, Syndic**, explique qu'en 2021, le Conseil avait accepté le Préavis N° 08/2021 concernant le financement d'un nouveau véhicule communal. Celui-ci comprenait un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne d'Aubonne. Toutefois, entre le jour de l'acceptation du préavis et le jour de la livraison du véhicule les taux d'intérêt ont augmenté de manière importante. Deux membres de la commission de gestion ont été convoqués, une analyse des liquidités établie par le Boursier et la Municipalité leur a été présentée. Il est apparu que la Commune disposait des liquidités suffisantes pour couvrir l'achat du véhicule et l'amortir sur cinq ans. C'est cette solution qui a finalement été retenue.
- **M. Carlos ALVES, Municipal** fait référence au comptage des véhicules réalisé par l'Etat sur les routes du village, il donne quelques informations suite aux relevés effectués. Il précise que les chiffres indiqués ci-dessous sont une moyenne retenue à 85% par l'Etat. Le 85% correspond au pourcentage de véhicules qui roulent à la vitesse indiquée et moins. Par exemple 85% des véhicules roulent à 96km/h et moins sur la route de contournement.

<i>Lieu</i>	<i>Vitesse moyenne</i>	<i>Nombre de véhicules par jour (dans les deux sens)</i>
Rte de contournement	96 km/h	3'000
Entrée Nord (déchetterie)	44 km/h	225
Fontaine des Boveyrons	39 km/h	338
Centre du village (Fleurs de Cél)	36 km/h	539
Entrée Sud du village	55 km/h	981
Centre du Village (Clairefontaine)	37 km/h	916
Grand'Rue (direction Grande Salle)	37 km/h	283
Entrée Est (Grande Salle)	44 km/h	216

Suite à ces relevés, l'Etat déconseille de limiter la circulation à 30km/h dans le village. Cela engendrerait des frais et alors qu'il apparaît que les conducteurs respectent les limitations dans le village et la majorité roule à une vitesse proche des 30km/h.

- **M. Pierre-André PELLET, Syndic**, souhaite faire un sondage auprès du Conseil relatif au concept de « Pick-E-bike » proposé par la SEFA. Il s'agit d'un système de location de vélos électriques. Un emplacement serait désigné pour stationner quatre à cinq vélos qui seraient à disposition, moyennant un contrat payant à 25 centimes

la minutes par l'utilisateur. Les vélos peuvent être déposés dans d'autres stations (gare d'Allaman, Yens, Lavigny, etc.). Cela coûterait à la Commune Frs 1'000. – pour la mise en place puis Frs 12'000. – par année. La SEFA offre la possibilité d'avoir une période d'essai. Il en ressort les réactions, remarques et questionnements suivants :

- concept trop cher
- certains villages alentours très satisfaits
- certains habitants ont constaté que d'autres villages proposaient ce concept et se demandaient si St-Livres allaient y prendre part
- certains habitants sont intéressés
- c'est dommage de perdre des places de parc pour y stationner des vélos qui ne seront probablement pas utilisés
- cela représente environ Frs 18. – par habitant, pourquoi la collectivité devrait-elle participer à cette installation pour quelques utilisateurs, les concernés ne peuvent-ils pas investir ?
- quelle serait la durée du contrat ? combien de mois ? d'années ?
- on peut voir à certains endroits de tels vélos abandonnés, posés sauvagement, dans ce cas qui prend en charge les dégradations ?
- vélo électrique c'est bien, mais est-il prévu d'équiper une ou deux places de parc de bornes de recharge pour véhicules électriques ?
- le concept se veut écologique mais l'est-il vraiment si ce sont des bus qui tournent dans les villages pour entretenir et déplacer les vélos, ces bus ne sont pas électriques
- l'utilisateur a-t'il une possibilité de connaître la disponibilité des vélos ?
- durant la période d'essai, est-il possible de connaître les statistiques ? nombre de locations, heures, etc.

M. Le Syndic, conclut que demande sera faite auprès de la SEFA de tester ce concept dans le village. Il souhaite s'assurer que si l'essai n'est pas concluant, la Commune ne sera pas engagée.

- **M. Pierre-André PELLET, Syndic**, indique que le nouveau site internet de la Commune sera en ligne dès le 1^{er} juillet. C'est Mme Odile ROY-FRUTIG, qui a réalisé ce travail et en assume la gestion.
- **M. Pierre-André PELLET, Syndic**, informe que la prochaine séance du Conseil est fixée au **jeudi 15 septembre 2022 à 20h00**

9. *Communications du bureau*

M. Le Président informe que les dernières votations se sont très bien déroulées. Les prochaines auront lieu le 25 septembre et le 27 novembre.

Concernant la sortie du Conseil, il informe qu'il s'avère difficile de rester sur le territoire communal au vu des termes abordés lors des séances. Il n'a reçu aucune demande ou envie et annonce donc qu'elle aura lieu dans le parc Jura Vaudois. Il invite les personnes présentes à réserver la date **du 3 juin 2023.**

10. *Propositions individuelles*

- **Mme Béatrice FLEURY**, rebondit sur l'équipement de places de parc de bornes de recharges pour véhicules électriques. Elle comprend qu'il est préférable d'attendre que le projet de rénovation des bâtiments communaux soit terminé mais elle appuie cette demande afin que cela soit envisagé. En effet, elle estime qu'il est difficile en tant que locataire, de faire équiper sa propre place de parc, d'autant plus que certains locataires ne disposent pas de places.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, répond que le projet de rénovation des bâtiments communaux comprendra certainement une ou deux places équipées pour recharger les véhicules électriques. Il a conscience qu'il faudra envisager d'y consacrer une ou deux places de parc dans le village. Toutefois, cela doit être pensé de manière à ne pas restreindre le nombre de place au centre du village. Places qui viennent parfois à manquer. Il conclut qu'il appartient néanmoins à l'acquéreur d'un véhicule électrique d'avoir une solution pour le recharger. Il en est de sa responsabilité.

- **Mme Laure LEOPIZZI ROMANO** informe que certaines branches de l'arbre situé sur la place de jeux devraient être coupées. Il s'agit de l'arbre qui se trouve à côté de la table. Elle a vu des petits enfants s'y balancer dangereusement et pense que c'est un petit geste qui pourrait éviter un accident.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, en prend note. Il rappelle tout de même que bien que la place de jeux soit clôturée, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents. Du reste, un panneau indique que la Commune décline toute responsabilité en cas d'accident.

- **M. Jean-François TRIPPOD**, aimerait apporter une précision importante concernant le financement du véhicule communal (évoqué par M. le Syndic sous le point « *Communications de la municipalité* »). Il a lui-même été

convoqué avec M. URIARTE en tant que membre de la commission de gestion pour discuter de l'augmentation du taux. Il précise que bien que le taux d'intérêt figurait sur le préavis en question, il relève des compétences Municipales. Dès lors, le Conseil n'aurait pas son mot à dire sur le taux d'intérêt. C'est par souci de transparence que la Municipalité l'avait inclus dans le préavis.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, confirme ceci et explique qu'étant donné que le taux avait été soumis à l'approbation du Conseil via le préavis, la Municipalité a été dans l'obligation d'en discuter avec deux membres de la commission de gestion suite à la modification du taux. Sinon elle aurait dû convoquer une séance pour faire voter ceci. A l'avenir, pour éviter de se retrouver dans le même cas de figure, le taux sera indiqué à titre informatif mais non soumis à approbation puisqu'il relève des compétences Municipales.

M. François THEINTZ rappelle que plusieurs membres travaillent au sein d'établissements bancaires. Il estime qu'obtenir leurs avis pourraient permettre d'éviter une mauvaise décision. En ce sens, il trouvait judicieux que le Conseil ait un œil sur le taux.

- **M. Frédéric PELLET** a constaté que certains lampadaires communaux n'étaient plus allumés. Est-ce volontaire pour diminuer les nuisances pour le voisinage ? Où y-a-t'il une autre raison à ceci ?

M. Pierre-André PELLET, Syndic, répond que cela n'est pas volontaire. Certaines ampoules sont capricieuses, s'éteignent puis se rallument. L'éclairage est obligatoire sur les trottoirs, pour ceux-ci, les ampoules sont donc remplacées rapidement. Pour les autres lampadaires, l'intervention de la SEFA est nécessaire avec la nacelle. L'employé communal évite de les faire intervenir pour une unité.

D'autre part, la Commune attend une offre de la SEFA pour le remplacement des ampoules par des LEDS. Cela a été porté au budget, toutefois, l'offre tarde à venir.

- **M. Esteban URIARTE** fait remarquer l'apparition de tags sur certains bâtiments et infrastructures principalement autour de la grande-salle.

Une plainte a été déposée auprès de la Police pour les bâtiments et infrastructures communaux explique **M. Pierre-André PELLET, Syndic**. Cela suit son cours. Pour les bâtiments privés, c'est aux propriétaires concernés de porter plainte directement

- **M. Didier MATH** demande si la Commune met en place un plan énergétique. Les prix de l'électricité grimpent. Est-ce que des discussions sont en cours afin d'appréhender l'avenir, notamment sur la production d'énergie.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, explique que le projet de rénovation des bâtiments communaux respectera les normes énergétiques en vigueur. Des débuts de discussions ont lieu par rapport à la villa communale. Il est clair que la SEFA recommande fortement la pose de panneaux solaires mais cela a un coût. Pour l'heure le projet de rénovation accapare une grande partie du temps et du budget de la Commune. Il précise que bien que cela ne soit pas encore à l'ordre du jour cela sera à envisager mais sans précipitation.

- Dans le même ordre d'idée, **M. Didier MATH** demande si des discussions ont lieu au sein du réseau Valgaz, dont la Commune fait partie, quant aux tarifs du gaz qui sont en forte hausse.

M. Carlos ALVES, Municipal, explique qu'une réunion a eu lieu l'année dernière, à ce moment, il n'y avait pas encore d'inquiétudes quant au prix et à l'approvisionnement du gaz. Une séance aura lieu la semaine prochaine afin de discuter des changements intervenus en ce début d'année. Il précise que ce sont les services industriels de Lausanne qui achètent le gaz pour le regroupement dont St-Livres fait partie. Ce groupement est conséquent ce qui permet d'obtenir des prix plus bas.

- **M. Le Président** rappelle aux conseillers qu'ils sont priés de demander la parole avant de la prendre et de se lever lorsqu'ils s'expriment.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Le Président** remercie les personnes présentes pour leur participation et leur engagement. Il clôt l'assemblée à 21h15.

Le Président

La Secrétaire

Cédric FRUTIG

Sabine HÉDIGUER